

360 Skilly
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Au capital social de 1000.00€
54 ALLEE PAUL FORT, 93270 SEVRAN
952 640 100 R.C.S. Bobigny

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le **17/11/2025**,

AYOUB BENRAHMANE,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

AB

DECISIONS

Décision 1 : Transfert du siège social

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé au :

54 Allée Paul Fort, 93270 Sevran

à l'adresse suivante :

6 Rue des Bateliers, Bureau 3, 92110 Clichy

Ce transfert prend effet à compter du **17 novembre 2025**.

Décision 2 : Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision précédente, l'article 5 – Siège social des statuts est modifié comme suit :

**« Le siège social de la Société est fixé 6 Rue des Bateliers, Bureau 3, 92110 Clichy, France.
Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département, ou d'un département limitrophe, par simple décision du Président, et partout ailleurs, par décision collective des associés. »**

Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Décision 3 : Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur Ayoub BENRAHMANE
Associé unique et Président



AB